

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON DE SAINT-LUBIN-  
DES-JONCHERETS

**COMMUNE DE PRUDEMANCHE**

1, Rue du Buisson Gâtine  
28270 PRUDEMANCHE

☎ 02.37.38.11.11

mairie.prudemanche@wanadoo.fr

**DATE DE CONVOCATION**

Le 8 Avril 2021

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BESNARD Christophe, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur BESNARD Christophe (Maire), Mmes et M. COLLET Delphine, GUÉGUIN Frédéric et LAMBERT Stéphanie (Adjoints); MARIE Justine, QUINET Thérèse, CHETBOUL Marc, LECŒUR Françoise, HANTRAYE Christelle et SAINSOT Frédéric.

**Etait absente** ; excusée : Madame ANDRÉ Catherine.

Madame MARIE Justine a été désignée comme secrétaire de séance.

-----  
Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour, le point suivant :

. Etude d'une convention de ramassage et de capture d'animaux errants entre la Société LUKYDOGS CAPTURE et la Commune de Prudemanche.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette demande.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :**

Le compte rendu de la séance du 7 Décembre 2020 est approuvé sans observation.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE EAU :**

Monsieur BESNARD informe l'Assemblée qu'il ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LECOEUR Françoise, doyenne de l'Assemblée, approuve par **neuf voix POUR**, le compte administratif 2020 du Service Eau, présenté par Monsieur BESNARD et se résumant comme suit :

**Section exploitation :**

. Dépenses : 41.384,71 €  
. Recettes : 60.210,54 €  
. **Excédent** : 18.825,83 €

**Section investissement :**

. Dépenses	:	1.255,19 €
. Recettes	:	58.785,80 €
. <b>Excédent</b>	:	<b>57.530,61 €</b>

**Excédent global de clôture :**            **76.356,44 €**

Monsieur BESNARD demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du Service eau dont les résultats sont identiques au compte administratif.

**Le compte de gestion du Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.**

**Affectation des résultats :**

Le Conseil Municipal décide de reporter sur le Budget Primitif 2021 du Service Eau la totalité de l'excédent de la section d'exploitation; soit **18.825,83 €** à la ligne 002 des recettes d'exploitation. De même, l'excédent de la section d'investissement; soit **57.530,61 €** sera reporté en totalité à la ligne 001 des recettes d'Investissement.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE EAU :**

Monsieur BESNARD présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 du Service Eau, s'équilibrant comme suit :

**Section exploitation :**

- Dépenses	:	54.592,00 €
- Recettes	:	54.592,00 €

**Section investissement :**

- Dépenses	:	62.066,00 €
- Recettes	:	62.066,00 €

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif du Service Eau. Monsieur BESNARD remercie l'Assemblée.**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE :**

Monsieur BESNARD présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Commune et invite la Présidente, Madame LECOEUR Françoise, doyenne de l'Assemblée, à passer au vote. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part à ce vote.

Le compte administratif 2020 est approuvé par **neuf voix POUR**, et présente les résultats ci-après énoncés :

**Section de fonctionnement :**

. Dépenses	:	90.765,95 €
. Recettes	:	509.636,65 €
. <b>Excédent</b>	:	<b>418.870,70 €</b>

**Section d'investissement :**

. Dépenses :	29.122,07 €
. Recettes :	21.930,85 €
. <b>Déficit</b> :	<b>7.191,22 €</b>

**Excédent global de clôture : 411.679,48 €**

Au vu des résultats identiques au compte administratif 2020 de la Commune, le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

**Affectation des résultats :**

Résultats à la clôture **2020** en section :

. Fonctionnement :	<b>418.870,70 €</b>
. Investissement :	<b>- 7.191,22 €</b>

Monsieur BESNARD propose d'affecter les résultats du compte administratif du Budget Principal, comme suit :

.Couverture du déficit en investissement pour **7.191,22 €**,  
.Le reliquat, soit **411.679,48 €** sera reporté à la ligne 002 des recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, la proposition d'affectation des résultats de l'année 2020.

**BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE :**

Monsieur BESNARD soumet au Conseil Municipal une demande de soutien, par le biais d'achat de fournitures de bureau, d'une entreprise favorisant l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs handicapés qui ne peuvent trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

Le conditionnement de ces fournitures étant trop important pour les besoins de la Commune, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

**MAINTENANCE INFORMATIQUE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie n'a, à ce jour, aucune assistance informatique et propose à l'Assemblée, l'étude de deux devis.

Après concertation, Monsieur BESNARD demande au Conseil de bien vouloir se prononcer. Monsieur CHETBOUL, partie prenante, demande à se retirer du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CHETBOUL, mieux-disante.

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES ELEVES FREQUENTANT D'AUTRES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES QUE L'ECOLE DU SICELP :**

Compte tenu de l'augmentation des frais de fonctionnement de l'école du SICELP dont Prudemanche fait partie, le Conseil Municipal décide, par **8 voix POUR** et **2 abstentions** (M. Chetboul et Mme Hantraye), d'accorder aux Collectivités ou Etablissements scolaires accueillant des enfants de la Commune en classe de primaire, une participation de **450,00 € / élève**, à compter de **2022**.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 :**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation et, après analyse du Budget, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter, **sans augmentation**, les taux :

. de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part départementale ajoutée à la part communale),

. de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

pour l'année 2021 ; à savoir :

<b>Taxe</b>	<b>Taux d'imposition 2020</b>	<b>Taux d'imposition 2021</b>
<b>sur le foncier bâti</b>	<b>9,73 %</b>	<b>(9,73 % + 20,22 %) 29,95 %</b>
<b>sur le foncier non bâti</b>	<b>15,43 %</b>	<b>15,43 %</b>

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ces taux pour l'année 2021.

Le produit fiscal attendu cette année sur la Commune est de **73.219,00 €**.

**SUBVENTIONS ACCORDÉES :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux Associations ou Etablissements suivants :

- Association des Maires d'Eure-et-Loir : Appel des parts nationale et départementale,
- Collège Maurice de Vlaminck - Participation aux activités pédagogiques,
- ADMR,
- Téléthon,
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Brezolles,
- ANERVEDEL,
- Club de Loisirs de Laons,
- Ligue contre le cancer,
- Ecole Sainte Marie,
- ABEM.

Il est décidé de ne pas donner suite à une demande de subvention relative à l'animation d'ateliers de relaxation; aucun enfant de la Commune ne participant à cette activité.

**INVESTISSEMENT :**

. Le Conseil Municipal prévoit la réparation de la serrure de la porte d'entrée de la Mairie.

. L'Assemblée étudie deux devis relatifs au renouvellement du matériel informatique de la Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour le devis le moins cher. Monsieur CHETBOUL étant partie prenante, demande à ne pas participer pas au vote.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de choisir l'Entreprise CHETBOUL, dont le devis s'élève à la somme de 1.225,47 € T.T.C.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE :**

Monsieur BESNARD présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

. Dépenses : 523.360,00 €  
. Recettes : 523.360,00 €

#### **Section d'investissement :**

. Dépenses : 59.456,00 €  
. Recettes : 59.456,00 €

**Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 et l'adopte à l'unanimité. Monsieur BESNARD remercie l'Assemblée.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème de livraison de matériaux rencontré par un entrepreneur nouvellement installé - Chemin des Cent Arpents.

En effet, un arrêté de circulation a dû être mis en place pour cette voie, très étroite, en 2006, acceptant uniquement les véhicules dont le poids n'excède pas 2,5 tonnes ; seuls, les camions de pompiers, les véhicules de police ou les véhicules livrant des combustibles sont, à ce jour, tolérés.

Les camions s'engageant dans cette rue ont déjà, à maintes reprises, endommagé le mur d'une propriété privée.

Une alternative pourrait être envisagée pour accéder à cette entreprise. Le Chemin du Vieux Four, en prolongement du Chemin des Cent Arpents, pourrait être aménagé.

Le coût de ces travaux risque toutefois d'être très élevé. Avant de prendre une décision, Madame QUINET demande que la Mairie se renseigne sur l'adresse du siège de cette entreprise.

Monsieur SAINSOT propose de convoquer cet entrepreneur. Madame LAMBERT et Monsieur BESNARD le contacteront prochainement.

Il sera également demandé au propriétaire de la haie située en bordure du Chemin des Cent Arpents de procéder à son élagage.

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE :**

L'enquête publique concernant ce projet a débuté le 12 Avril et se terminera le 12 Mai 2021. Ce projet comporte 14.121 panneaux couvrant une superficie de 28.383 m2.

Monsieur le Maire fait état des retombées fiscales prévisionnelles annuelles pour :

. La Commune : 1.600,00 €,  
. L'Agglo du Pays de Dreux : 14.200,00 €,  
. Le Conseil Départemental : 11.900,00 €,  
. Le Conseil Régional : 2.000,00 €.

Madame Justine MARIE demande si l'électricité sera redistribuée sur la Commune.  
Par ailleurs, certains Conseillers s'inquiètent de l'impact d'une telle installation sur la faune locale.

Monsieur le Maire expose que la Société ENGIE GREEN, filiale du Groupe ENGIE spécialisée dans la construction et l'exploitation de parcs photovoltaïques, a pour objet de développer, en accord avec la Société SUEZ, une centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune, sur des terrains privés accueillant actuellement l'ancien centre de stockage de déchets.

Afin de garantir le tarif d'achat de l'électricité et de permettre la faisabilité et la réalisation de cette opération, la Société envisage de déposer prochainement :

.L'ensemble des demandes d'autorisations administratives requises pour ce type de centrale,

.Un ou plusieurs dossiers de candidatures aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, notamment à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire ou tout autre appel d'offres nécessaire pour que le projet soit économiquement réalisable.

Le projet concernera au total une superficie d'environ une dizaine d'hectares dont l'ensemble sera sur la Commune de Prudemanche

Tous les élus de la Commune confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la Société ENGIE GREEN sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux-mêmes dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, soucieux que l'entretien et la surveillance de l'ancien centre de stockage de déchets perdurent,

**APPROUVE**, par **9 voix POUR** et **une abstention** (Madame LECOEUR) le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **PRESENTATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO DU PAYS DE DREUX POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS :**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour les exercices 2014 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

#### **ETUDE D'UNE CONVENTION DE RAMASSAGE ET DE CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS ENTRE LA SOCIÉTÉ LUKYDOGS CAPTURE ET LA COMMUNE DE PRUDEMANCHE :**

Monsieur le Maire rappelle :

. qu'il est régulièrement confronté au problème de divagation d'animaux ; situation qui est susceptible d'engager la responsabilité de la Commune si aucune mesure n'est prise pour y remédier.

. qu'en application des dispositions de l'article L 211-24 du code rural, chaque Commune doit disposer :

-Soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des animaux errants ou en état de divagation sur son territoire,

-Soit d'un service via une convention pour la capture des animaux errants avec une société spécialisée.

Il apparaît donc souhaitable de faire appel à une société spécialisée.

La Société LUKYDOGS CAPTURE, située sur la Commune LE THIEULIN en Eure-et-Loir, dispose des agréments nécessaires pour assurer la capture, le transport et le devenir de ces animaux. Elle propose l'établissement d'une convention prenant effet à la date de signature et pouvant être renouvelée chaque année, par reconduction tacite, dans la limite de trois reconductions. La tarification annuelle du service pour une population municipale de 258 habitants s'élève à 180,00 € TTC.

Monsieur BESNARD demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents :

- . **Autorise** le Maire à signer une convention avec la Société LUCKYDOGS CAPTURE,
- . **Autorise** le Maire ou son représentant à demander de manière expresse l'intervention de cette Société,

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- . Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réouverture du Centre de Stockage de déchets en Octobre prochain et propose une réunion d'informations avec Suez Environnement.
- . Une messe aura lieu à l'église de Prudemanche, le Samedi 24 Avril 2021 à 18 H 00. Monsieur le Maire donne rendez-vous aux personnes souhaitant aider au ménage, le 24 Avril à 10 H 00.
- . Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 Juin 2021. Des tours de garde seront établis en conséquence.
- . Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été déposée pour l'année 2020.

#### **TOUR DE TABLE :**

. Madame QUINET signale le mauvais état d'entretien de la mare de Villeneuve et demande si la Commune peut faire procéder à son nettoyage.

Elle mentionne également que la pancarte de ce lieu-dit, située à l'entrée de la Rue du Gros Chêne, est presque tombée.

En dernier lieu, elle fait état de la prolifération de mouches à Marigny et s'inquiète de leur provenance.

. Mesdames Delphine COLLET et Justine MARIE signalent que la Pancarte du lieu-dit « La Bouverie » est tombée.

. Madame Delphine COLLET informe l'Assemblée que des contrôles de bon fonctionnement vont être réalisés prochainement par l'Agglo sur les installations d'assainissement autonomes de la Commune. Le prix du contrôle s'élève à 176,00 € par installation.

. Monsieur CHETBOUL demande si les feux sont interdits sur la Commune. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en Région Centre - Val de Loire.

. Madame LAMBERT informe le Conseil Municipal que le Syndicat de la Paquetterie ne pourra pas, juridiquement, reprendre la compétence « Production Eau » du SICELP. Le SICELP devra donc se rapprocher de l'Agglo du Pays de Dreux.

. Elle signale également la divagation de chiens à Bois-Fautray.

. Elle fait état, en dernier lieu, de problèmes de circulation et de stationnement - Rue des Terres Rouges.

. Monsieur GUEGUIN porte à la connaissance du Conseil de la dissolution prochaine du Syndicat Hydraulique de la Région de Brezolles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance.

**Séance levée à 0 H 13.**

**Le Maire,**

